

# I. — ALGÉRIE

## I. — Gouvernement

- Décret n° 77-73 du 23 avril 1977 portant réorganisation des structures du gouvernement (JORA, n° 37 du 8-5-1977).

Le Président de la République,  
Vu la Charte nationale ;  
Vu la Constitution et notamment ses articles 113, 114, 115 et 111-5° ;

### DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est procédé à la réorganisation des structures du Gouvernement dont la composition est fixée comme suit\* :

Ministre des Affaires Etrangères .....	Abdelaziz BOUTEFLIKA
Ministre de l'Agriculture et de la Révolution agraire	Mohamed TAYEBI LARBI
Ministre de l'Intérieur .....	Mohamed BENAHEM ABDELGHANI
Ministre de l'Hydraulique, de la mise en valeur des terres et de la protection de l'environnement .....	Ahmed BENCHERIF
Ministre des Transports .....	Ahmed DRALA
Ministre conseiller du Président de la République ..	Ahmed TALEB IBRAHIMI
Ministre des Travaux Publics .....	Boualem BENHAMOUDA
Ministre des Industries légères .....	Belaïd ABDESSELAM
Ministre des Finances .....	Mohammed Seddik BENYAHIA
Ministre des Moudjahidine .....	Mohamed Saïd MAZOUZI
Ministre auprès de la Présidence de la République chargé des affaires religieuses .....	Mouloud KASSIM NAIT BELKACEM
Ministre de la Santé publique .....	Saïd AIT MESSAOUDENE
Ministre de l'Education .....	Mostefa LACHERAF
Ministre de la Justice .....	Abdelmalek BENHABYLES
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique .....	Abdellatif RAHAL
Ministre des Postes et Télécommunications .....	Mohamed ZERGUINI
Ministre du Travail et de la Formation professionnelle .....	Mohamed AMIR
Ministre de l'Habitat et de la Construction .....	Abdelmadjid AOUCICHE
Ministre du Commerce .....	M'Hamed ELHADJ YALLA
Ministre de l'Information et de la Culture .....	Rédha MALEK
Ministre du Tourisme .....	Abdelghani OKBI
Ministre de la Jeunesse et des Sports .....	Djamal HOUHOU
Ministre de l'Industrie lourde .....	Mohamed LIASSINE
Ministre de l'Energie et des Industries pétrochimiques	Ahmed GHOZALI
Secrétaire d'Etat au plan .....	Kamel ABDALLAH KHODJA

\* Le Président BOUMEDIENE conserve le ministère de la Défense nationale.

ART. 2. — Le Président de la République assume la charge du ministère de la Défense Nationale.

ART. 3. — Il est créé deux secrétariats d'Etat chargés l'un de la production végétale, l'autre de la production animale\*.

ART. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 avril 1977.

Houari BOUMEDIENE.

● Création d'un secrétariat général du gouvernement (Décret n° 77-74 du 23 avril 1977, *JORA*, n° 37 du 8-5-77) et d'un secrétariat général de la Présidence de la République (Décret n° 77-75 du 23 avril 1977, *JORA*, n° 37 du 8-5-77).

● Nomination de M. Abdelmadjid Allahoum en qualité de Secrétaire Général de la Présidence de la République (Décret du 23 avril 1977, *JORA*, n° 37 du 8-5-77) et de M. Smaïl Hamdani en qualité de Secrétaire Général du gouvernement (Décret du 23 avril 1977, *JORA*, n° 37 du 8-5-77).

## 2. — Assemblée populaire nationale (A.P.N.)

### ● Résultats des élections à l'A.P.N.

N.B. : Le chiffre entre parenthèses qui suit le nom des élus indique leur rang sur la liste proposée (3 candidats pour 1 siège).

#### WILAYA D'ADRAR :

- Daïra d'Adrar : 1 siège.
- LAIDI Abdallah (1).
- Daïra de Timimoun : 1 siège.
- FIAKHEIR Ahmed (2).
- Daïra de Reggane : 1 siège.
- GSASSI Abdelkader (2).

#### WILAYA D'EL-ASNAM :

- Daïra d'El-Asnam : 2 sièges.
- MEZIANE Boukhatem (6).
- EL ARABA Ziane dit Aïssa (1).
- Daïra de Boukader : 2 sièges.
- BAAZI Djillali (1).
- BOUCEBHA Abdelkader (3).
- Daïra d'El-Attaf : 2 sièges.
- SALAOUATCHI Mohamed (2).
- TAHAR BELGACEM Mohamed (3).
- Daïra de Miliana : 3 sièges.
- BENKOUTA Rabah (3).
- AYED Bensouda (9).
- TAHRAOUI Ahmed (7).
- Daïra de Aïn-Defla : 2 sièges.
- CHERCHALI MOUSSA dit Mustapha (3).
- AHMED BEN SOLTANE Mohamed (1).
- Daïra de Ténès : 2 sièges.
- FERAG Ahmed (5).
- MAMI Abderrahmane (6).

#### WILAYA DE LAGHOUCAT :

- Daïra de Laghouat : 1 siège.
- ABDELAZIZ Mohamed (2).
- Daïra de Ghardaïa : 2 sièges.
- MEGHAZI Amor (6).
- SOUFFI Mohamed (3).
- Daïra d'El-Goléa : 1 siège.
- BENCHERIF Mohamed Tahar (3).
- Daïra d'Aflou : 1 siège.
- MOSTEFAI Tayeb (3).
- Daïra de Metlili : 1 siège.
- DJEBBIT Mohamed (2).

#### WILAYA D'OUM EL BOUAGHI :

- Daïra d'Oum El-Bouaghi : 2 sièges.
- BOUGHERARA Ahmed (1).
- MAREF Aoumar (6).
- Daïra d'Aïn-M'Lila : 2 sièges.
- AGHEZLANE Mostéfa (2).
- DJOKHRANE Yahia (5).
- Daïra de Aïn el Beïda : 1 siège.
- MANSOURI Mahmoud (3).

#### WILAYA DE BATNA :

- Daïra de Batna : 2 sièges.
- MERARDA Mustapha (2).
- BENABID Mostéfa (3).
- Daïra de Kais : 1 siège.

\* Aucune nomination à ces deux postes n'est intervenue en 1977.

- FEHLOUL Boulenouar (3).
- Daïra de N'Gaous : 1 siège.
- BEKAÏDA Saïd (1).
- Daïra de Aïn-Touta : 1 siège.
- HAGNI M'Hamed (1).
- Daïra de Merouana : 1 siège.
- GHENNAM Abdelhamid (3).
- Daïra d'Arris : 1 siège.
- HELEILI Mohamed Seghir (3).
- Daïra de Barika : 1 siège.
- LAKEHAL Moussa (3).

## WILAYA DE BEJAÏA :

- Daïra de Béjaïa : 2 sièges.
- ABDELLI Madjid (6).
- ABDEHOUCHE Brahim (3).
- Daïra de Sidi Aïch : 1 siège.
- KHOUKHI Idir (3).
- Daïra de Kherrata : 1 siège.
- DEHES Amar (2).
- Daïra d'Oued Amizour : 1 siège.
- OUCHEK Mohand-Cherif (3).
- Daïra de Akbou : 3 sièges.
- BOUDOUKHA Noureddine (4).
- AKKOUCHE Larbi (7).
- BENAKILA Mohamed-Ouamar (3).

## WILAYA DE BISKRA :

- Daïra de Biskra : 1 siège.
- SACTI Hocine (3).
- Daïra de Tolga : 1 siège.
- ABADOU Saïd (3).
- Daïra de Sidi Okba : 1 siège.
- MOKRANI Saïd (3).
- Daïra d'El Oued : 2 sièges.
- REDOUANI Abdelkader (3).
- CHIH I Laïd (4).
- Daïra d'El Mehier : 1 siège.
- BENSACI Youcef (1).
- Daïra de Ouled Djellal : 1 siège.
- BEZIT Mohamed (2).

## WILAYA DE BECHAR :

- Daïra de Béchar : 1 siège.
- HAMD AOUI Slimane (2).
- Daïra de Tindouf : 1 siège.
- TORKI Abdellah (2).
- Daïra de Béni-Abbès : 1 siège.
- MOHAMMEDI Abdellah dit Alla (2).
- Daïra d'Abadla : 1 siège.
- BENALI Salem (1).

## WILAYA DE BLIDA :

- Daïra de Blida : 3 sièges.
- MELAIKA Djelloul (9).
- CHORFA Ali (5).
- CHENNOUFI Mohamed (7).
- Daïra de l'Arba : 2 sièges.
- ZOUGARI Boualem (3).

- TAYEBI Mohamed (4).
- Daïra d'El-Affroun : 1 siège.
- MEZOUCH Tayeb (3).
- Daïra de Koléa : 2 sièges.
- AZZOUZ Amar (3).
- BENHENNI Belkacem (1).
- Daïra de Boufarik : 2 sièges.
- CHAOUCH Mohamed (4).
- NEHAL Abdelkader (6).
- Daïra de Hadjout : 1 siège.
- MEZEGHRANI Mustapha (3).
- Daïra de Cherchell : 1 siège.
- ZERROUKI Belahcène (2).

## WILAYA DE BOUIRA :

- Daïra de Bouira : 2 sièges.
- BITAT Rabah (1).
- ALIANE Hamimi (5).
- Daïra de Aïn Bessem : 1 siège.
- BELKACEM Kaddour (1).
- Daïra de Souk El Ghozlane : 1 siège.
- TERFAIA Ahmed Lamine (3).
- Daïra de Lakhdaria : 2 sièges.
- BADJI Lakhdar (2).
- CHABANE Amar (5).

## WILAYA DE TAMANRASSET :

- Daïra de Tamanrasset : 1 siège.
- AKHAMOKH Hadj Moussa (2).
- Daïra d'Aïn-Salah : 1 siège.
- BOUHAFS Ahmed (1).

## WILAYA DE TEBESSA :

- Daïra de Tébessa : 2 sièges.
- GHERAÏEB Abdelkrim (4).
- SAADI Othmane (3).
- Daïra d'El Ouinet : 1 siège.
- GUENNEZ Mahmoud (1).
- Daïra de Bir El Ater : 1 siège.
- BAALOU DJ Mohamed Seghir (3).
- Daïra de Chéria : 1 siège.
- LAADJAL Amor (3).
- Daïra de Cherchar : 1 siège.
- HAMMADI El-Hachemi (1).

## WILAYA DE TLEMCCEN :

- Daïra de Tlemccen : 3 sièges.
- BOUKLI Hacène Tani Noureddine (4).
- TEBBAL Abderrezak (9).
- BOUMEDINI Belkacem (3).
- Daïra de Ghazaouet : 1 siège.
- CHIBANE Amar (2).
- Daïra de Maghnia : 1 siège.
- OUCHERIF Miloud (1).
- Daïra de Béni-Saf : 1 siège.
- BOUZEKRI Brahim (1).
- Daïra de Sebdo : 1 siège.
- LEMKAMI Mohamed (3).
- Daïra de Nédroma : 1 siège.
- BENSALAH Abdelkader (1).

- Daïra de Remchi : 1 siège.  
— SEMAOUN Bachir (2).

#### WILAYA DE TIARET :

- Daïra de Tiaret : 2 sièges.  
— MEKHATRIA Ahmed (5).  
— BENHAMADI Zaouia (3).  
Daïra de Tissemsilt : 1 siège.  
— BELKHROUF Belkheir (1).  
Daïra de Teniet El Had : 1 siège.  
— KESRI Ahmed (3).  
Daïra de Beni Hendel : 1 siège.  
— KARA Kaddour (2).  
Daïra de Sougueur : 1 siège.  
— BELKHADEM Abdelaziz (2).  
Daïra de Frenda : 1 siège.  
— MADANI Abdelkader (3).  
Daïra de Ksar Chellala : 1 siège.  
— DERROUACHE Yahia (2).

#### WILAYA DE TIZI-OUZOU :

- Daïra de Tizi-Ouzou : 3 sièges.  
— HAMOUCHE Hocine Saïd (5).  
— HABI Miloud (3).  
— TAHIR Amar (7).  
Daïra de Larbâa Nath Irathen : 1 siège.  
— HADID Achour (1).  
Daïra de Dellys : 1 siège.  
— HASBELLAOUI Brahim dit Smaïne (3).  
Daïra d'Aïn El Hammam : 1 siège.  
— DJOUDI Amar (3).  
Daïra d'Azazga : 2 sièges.  
— YAZZOURENE Mohammed dit Saaid (1).  
— SLMANI Mohammed dit Commandant Moh'Ouali (6).  
Daïra de Drâa El Mizan : 2 sièges.  
— DERRAR Ahmed (5).  
— BELLAID Mokrane (1).  
Daïra de Tizirt : 1 siège.  
— ZENIA Mohammed Arezki (2).  
Daïra de Bordj Ménaiel : 2 sièges.  
— MAHIOUT Ahmed (5).  
— SITOUH Abdeslam (6).

#### WILAYA D'ALGER :

- Daïra de Chéraga : 1 siège.  
— DOUIFI Abdelkader (3).  
Daïra de Rouiba : 2 sièges.  
— CHAFAI Med Salah (5).  
— EL OUCHEDI Boumedienne (1).  
Daïra de Boudouaou : 1 siège.  
— IFRI Boualem (1).  
Daïra d'El-Harrach : 3 sièges.  
— BENCHEIKH Hassen dit Hassen El Hassani (2).  
— ABDELCHERFI Ali (6).  
— BAGHRICHE Sakina (3).  
Daïra de Sidi M'Hamed : 6 sièges.

- ZAIBEK Abdelkader (1).  
— CHERA Abdelkader (13).  
— HACHEMI Baya (2).  
— BENYAHIA Slimane (5).  
— MEKIRECHE M'Hamed (17).  
— AZZI Abdelmadjid (18).  
Daïra de Bab-El-Oued : 5 sièges.  
— TEMMAM Abdelmalek (1).  
— ZITOUNI Mohamed (11).  
— NABI Mohamed (15).  
— MEHAMSADJI Mohamed Azzedine (14).  
— AIT-IDIR Hocine (2).  
Daïra de Birmandreis : 4 sièges.  
— YAKER Layachi (1).  
— MESLI Fadhila (12).  
— HASSANI Abdelkrim (5).  
— OUCHAREF Mohamed (2).  
Daïra de Hussein-Dey : 4 sièges.  
— TAIBAOUI Omar (8).  
— AMARA Saadoune (9).  
— OUNISSI Z'Hor (1).  
— BOUKHALFA Mohamed (5).

#### WILAYA DE DJELFA :

- Daïra de Djelfa : 2 sièges.  
— MAHFOUDI Amar (4).  
— DOKMAN Allia (3).  
Daïra de Hassi Bahbah : 1 siège.  
— KHADIRI Mustapha (1).  
Daïra de Aïn Oussera : 1 siège.  
— OTHMANI MARABOUT Mohamed Rachid (3).  
Daïra de Messaad : 1 siège.  
— SOUICI Benali (3).

#### WILAYA DE JIJEL :

- Daïra de Jijel : 2 sièges.  
— BOURAOUI Abderrahmane (1).  
— MEZOUEB Ahmed (6).  
Daïra de Ferdjioua : 2 sièges.  
— RAS LAIN Brahim (1).  
— MENTOURI Bachir (3).  
Daïra de Taher : 2 sièges.  
— BOUTEMINE Djoudi dit Lakhdar (4).  
— MAKHLOUFI Mohamed (6).  
Daïra d'El-Milia : 2 sièges.  
— KIAS Ahmed (6).  
— BOUDARI Ali (2).

#### WILAYA DE SETIF :

- Daïra de Sétif : 3 sièges.  
— BELAYAT Abderrahmane (3).  
— BENALI Tayeb (5).  
— DJEFFAL Sakhria dite Saliha (6).  
Daïra de Ras El-Oued : 2 sièges.  
— BELHADJ Malik (3).  
— BENMAKHOULF Saïd (1).  
Daïra d'El Eulma : 2 sièges.  
— TALAA Boudjellal (2).

- DILMI Abbès dit Khier (5).
- Daïra de Bordj Bou Arréridj : 2 sièges.
- AMMAR Mouhoub Abdelkader (5).
- KELLOU Mohammed Messaoud (3).
- Daïra de Bougâa : 1 siège.
- REGOUI Mohamed Messaoud (2).
- Daïra de Aïn Oulmène : 2 sièges.
- KHOMS Abbès (3).
- SERAI Brahim (4).
- Daïra d'Aïn El Kébira : 1 siège.
- AYAT Mebarek (3).

## WILAYA DE SAIDA :

- Daïra de Saïda : 2 sièges.
- BRAHIM Abdelkrim (1).
- MEDJAHED Cheikh (5).
- Daïra d'El-Abiodh Sidi Cheikh : 1 siège.
- ZAHY Mahmoud (2).
- Daïra d'El Bayadh :
- DEGGA Khélifa (2).
- Daïra d'El Hassasna : 1 siège.
- LAZERAGHI Miloud (2).
- Daïra d'Aïn-Sefra : 1 siège.
- BAGHDADI Beghdadi (3).
- Daïra de Méchéria : 1 siège.
- DJEBRI Abdeldjebbar (2).

## WILAYA DE SKIKDA :

- Daïra de Skikda : 3 sièges.
- MOHAMED BEN ALI Halima (8) dite Yasmina.
- BOUREZAM Mohamed (3).
- BOUDJENAH Salah (2).
- Daïra de Azzaba : 1 siège.
- KADDECHE Abdelhak (3).
- Daïra de Zighout Youcef : 1 siège.
- MEGUELATNI Driss (3).
- Daïra de Collo : 2 sièges.
- METATLA Ahmed (6).
- BECHIKHI Hocine (1).
- Daïra d'El-Harrouch : 1 siège.
- BEKKOUCHE Amar (1).

## WILAYA DE SIDI BEL ABBES :

- Daïra de Sidi Bel-Abbès : 2 sièges.
- BACHIR BOUYADJRA Mohamed (1).
- BOUZIANI née DANI EL KEBIR Sâadia (2).
- Daïra de Sfisef : 1 siège.
- BENCHALGO B'Laha (1).
- Daïra de Aïn-Témouchent : 2 sièges.
- HAMZI Hadj (4).
- BENMECHTA Adda (1).
- Daïra de Telagh : 1 siège.
- BENGHALEM Mohamed (1).
- Daïra de Hammam Bou-Hadjar : 1 siège.
- DJEMAI Aïssa (2).

- Daïra de Ben Badis : 1 siège.
- AOUANE Ben Youb (3).

## WILAYA DE ANNABA :

- Daïra de Annaba : 5 sièges.
- FADHEL Abdellah (1).
- MERAD Mohamed Larbi (13).
- SOUCI Abdelkrim (8).
- DAAS Chérif dit Mohamed Chérif (5).
- DEBBAH Hacène (6).
- Daïra d'El-Kala : 1 siège.
- DJEFFAL Abdelmadjid (2).
- Daïra de Dreaïn : 2 sièges.
- TALHI Bachir (5).
- KOUACHI Messaoud (6).

## WILAYA DE GUELMA :

- Daïra de Guelma : 2 sièges.
- ADJEBI Abdelmadjid dit Abdallah (3).
- BOUDERBAHLA Ahcène Tahar (1).
- Daïra de Bou-Hadjar : 1 siège.
- GHARES Mohamed Larbi (3).
- Daïra de Oued Zenati : 1 siège.
- LENOUALI Abdelwahab (2).
- Daïra de Souk-Ahras : 2 sièges.
- RAFA Abdelmadjid (2).
- BOURAS Boudjemâa (1).
- Daïra de Sedrata : 1 siège.
- ROUAG Mohamed Salah (3).
- Daïra de Bouchegouf : 1 siège.
- NOUAOURIA Abdellah (3).

## WILAYA DE CONSTANTINE :

- Daïra de Constantine : 7 sièges.
- HAICHOUB Boudjemâa (21).
- BOUKABACHE Abdelkaoui dit Abdel Kayoum (5).
- MEZIANI Youcef (19).
- ABADA Abdellatif (15).
- OUMEZIANE Mouloud (4).
- BENLATRACHE Abderrahmane (2).
- MOUSSA Ahmed (20).
- Daïra de Mila : 2 sièges.
- GOUGA Ali (6).
- BRAHIMI Mohamed El Mili (1).
- Daïra de Chelghoum Laïd : 2 sièges.
- LOUCIF Mohamed Saïd (6).
- BOUDJIZA Amar (1).

## WILAYA DE MEDEA :

- Daïra de Médéa : 3 sièges.
- ROUIS Bachir (3).
- ALLAL Abdelkader (7).
- ABDALLAH Hadj Ahmed (6).
- Daïra de Aïn-Boucif : 1 siège.
- MEKKID Djelloul (3).
- Daïra de Tablat : 1 siège.
- OUAZANI Amar (3).

- Daïra de Berrouaghia : 1 siège.  
 — TAHRAOUI Ahmed (2).  
 Daïra de Ksar El Boukhari : 1 siège.  
 — MESSAOUDI Zitouni (1).

#### WILAYA DE MOSTAGANEM :

- Daïra de Mostaganem : 2 sièges.  
 — GUETTAT Kaddour (5).  
 — BENKADADRA Abdelkader (2).  
 Daïra de Sidi Ali : 2 sièges.  
 — CHIBANE Abdelkader (5).  
 — BELMLOUD Mohamed (1).  
 Daïra de Aïn Tedlès : 2 sièges.  
 — TAYEB Bendehiba (4).  
 — BENABDALLAH Bendehiba (2).  
 Daïra de Relizane : 3 sièges.  
 — CHENAFI Djillali (9).  
 — BELYERDOUMI Lazreg (4).  
 — LALIAM Mustapha (1).  
 Daïra de Mazouna : 1 siège.  
 — HASSANE Daouadji Abdelkader (2).  
 Daïra de Oued-Rhioü : 2 sièges.  
 — MESSAOUDI Benabdellah (6).  
 — LAHLEF Mohamed (2).

#### WILAYA DE M'SILA :

- Daïra de M'Sila : 3 sièges.  
 — NOUI Mohamed (8).  
 — MATOUG Abdelmadjid (7).  
 — BOUDIAF Abderrahmane (2).  
 Daïra de Aïn El Melh : 1 siège.  
 — BENDAKMOUSSE Amar (1).  
 Daïra de Sidi Aïssa : 1 siège.  
 — DIF Lakhdar (3).  
 Daïra de Bou Saada : 1 siège.  
 — KOU DIFA Ahmed (2).

#### WILAYA DE MASCARA :

- Daïra de Mascara : 2 sièges.

- BEKKARA Mostefa (6).  
 — BENHAMZA Boudjellal (3).  
 Daïra de Mohammadia : 1 siège.  
 — BENADDA Mohamed (1).  
 Daïra de Tighenif : 2 sièges.  
 — FRAKISS Omar (6).  
 — HAMDY Miloud (3).  
 Daïra de Ghris : 1 siège.  
 — BENFREHA Ahmed (2).  
 Daïra de Sig : 1 siège.  
 — KETTAF Abdelkader (2).

#### WILAYA DE OUARGLA :

- Daïra de Ouargla : 1 siège.  
 — BACHIRI Bachir (1).  
 Daïra de Touggourt : 2 sièges.  
 — GHILANI Mekki (5).  
 — KOU DRI Mohamed Laïd (6).  
 — GANAZEN Mestane (2).  
 Daïra de Aïn-Amènes : 1 siège.  
 Daïra de Djanet : 1 siège.  
 — BEKAKEN Mokhtar (1).

#### WILAYA D'ORAN :

- Daïra d'Oran : 8 sièges.  
 — MAHI Youcef (23).  
 — LAZREG Hassan (22).  
 — ADDA Djeflal Mohamed (20).  
 — NEMICHE Djelloul Bakhti (24).  
 — GUERRAB Zohra (3).  
 — BAKI Boualem (4).  
 — SAHRAOUI Mohamed (18).  
 — ACHEBEZEF Mohamed (19).  
 Daïra de Mers-El-Kebir : 1 siège.  
 — BARKAT Betboul (1).  
 Daïra d'Arzew : 1 siège.  
 — ALLAHOUM Abdelhafed (2).  
 Daïra de Béni Slimane : 1 siège.  
 — OUZANI Tahar (3).

#### ● Composition du bureau de l'A.P.N.

Président : Rabah BITAT.  
 Vice-Présidents : Mahmoud GUENNEZ.  
 Layachi YAKER.  
 Amar CHIBANE.  
 Djelloul MALAÏKA.

#### ● Présidents des commissions de l'A.P.N.

Commission juridique et administrative .....	Ahmed METATLA
Commission des Affaires Etrangères .....	Mohamed MESSAOUD KELLOU
Commission du Plan et des Finances .....	Abdelkader ZAÏBEK
Commission de l'Agriculture et de la Révolution agraire	Mohamed ABDELAZIZ
Commission économique .....	Abdelmalek TEMMAM
Commission de l'Infrastructure et de l'Aménagement du territoire .....	Abdallah FADHEL
Commission des Affaires sociales .....	Mouloud Bakhti NEMICHE
Commission de l'Education et de la Culture .....	Mohamed Brahimi EL MILI